

HYGIE AQUITAINE

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 203, Avenue de Tivoli,
33110 LE BOUSCAT
992 573 394 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois juin,
A onze heures,

Les associés de la Société HYGIE AQUITAINE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mathieu CHAUVET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25 000 actions sur les 25 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer la cession par Monsieur Mathieu CHAUVET au profit de la société ACCOUNTING SPIRIT des deux mille cinq cents actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 25 000 euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Mathieu CHAUVET de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

**La société ACCOUNTING SPIRIT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros,
dont le siège social est 9, rue Gaston Schnegg, 33200 BORDEAUX
immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 105 993 752,
représentée par Monsieur Mathieu CHAUVET, en sa qualité de Gérant.**

Monsieur Mathieu CHAUVET, au nom de la société ACCOUNTING SPIRIT qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et la nouvelle Présidente.

Mathieu CHAUVET
Président démissionnaire

Signé par :

A94E652CD4014F9...

La Société ACCOUNTING SPIRIT
Nouvelle Présidente associée
Représentée par Mathieu CHAUVET

Signé par :

A94E652CD4014F9...